

TOTAL GABON
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 MAI 2020
RÉSULTAT DES VOTES DES RÉOLUTIONS SOUMISES AUX ACTIONNAIRES

Quorum atteint : 83,81% des actions ayant le droit de vote.

Nombre de voix ⁽¹⁾ présentes, représentées et ayant voté par correspondance lors du vote des résolutions : **7 519 729.**

Le résultat des votes des résolutions soumises aux actionnaires se présente comme suit (le pourcentage des voix est calculé sur la base des voix exprimées, hors actionnaires exclus du vote).

RÉSOLUTIONS	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RÉSULTATS
	Voix	%	Voix	%	Voix	%	
1- Approbation du Rapport de gestion du Conseil d'administration, des Rapports des Commissaires aux comptes sur l'exercice 2019 et des Conventions réglementées.	7 496 223	99,69 %	22 779	0,30 %	727	0,01 %	Approuvée
2- Affectation du résultat 2019 et distribution du dividende	7 519 729	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	Approuvée
3- Révocation de son mandat d'administrateur de M. Patrichi Christian TANASA	7 519 729	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	Approuvée
4- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Nicolas TERRAZ ⁽²⁾	7 518 829	99,99 %	899	0,01 %	0	0,00 %	Approuvée
5- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Stéphane BASSENE ⁽²⁾	7 519 728	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	Approuvée
6- Ratification de la cooptation en qualité d'administrateur de M. Aristide OBIANG MEBALE ⁽²⁾	7 519 556	100,00 %	172	0,00 %	0	0,00 %	Approuvée
7- Renouvellement du mandat d'administrateur de la République gabonaise ⁽²⁾	5 268 810	99,98 %	899	0,02 %	20	0,00 %	Approuvée
8- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Stéphane BASSENE ⁽²⁾	7 519 728	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	Approuvée
9- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Olivier JOCKTANE ⁽²⁾	7 519 555	100,00 %	172	0,00 %	1	0,00 %	Approuvée

10- Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Emmanuel CHAPON ⁽²⁾	7 498 828	99,72 %	20 899	0,28 %	1	0,00 %	Approuvée
11- Plafond de la rémunération globale des Commissaires aux comptes pour l'élaboration de leurs rapports sur les comptes de l'exercice 2019	7 499 002	99,72 %	20 727	0,28 %	0	0,00 %	Approuvée
12- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales	7 519 729	100,00 %	0	0,00 %	0	0,00 %	Approuvée

(1) Les actions inscrites au nominatif depuis 2 ans au moins ont un droit de vote double.

(2) La ou les voix de l'administrateur concerné par la résolution ont été exclus du vote.